

# DEAL Martinique

---

## La gestion et l'entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) par la DEAL Martinique

Présentation du 26 avril 2024



# Plan de la présentation

- Le cadre réglementaire de la gestion des cours d'eau en Martinique
- Le rôle de l'État et les autres acteurs de l'entretien
- Les contacts à la DEAL – Unité entretien des rivières

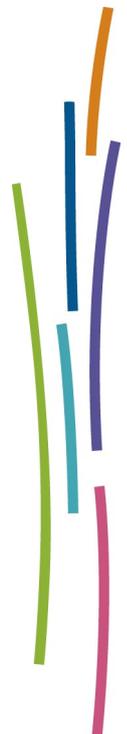
# Cadre réglementaire de la gestion des cours d'eau en Martinique

## Premier point réglementaire :

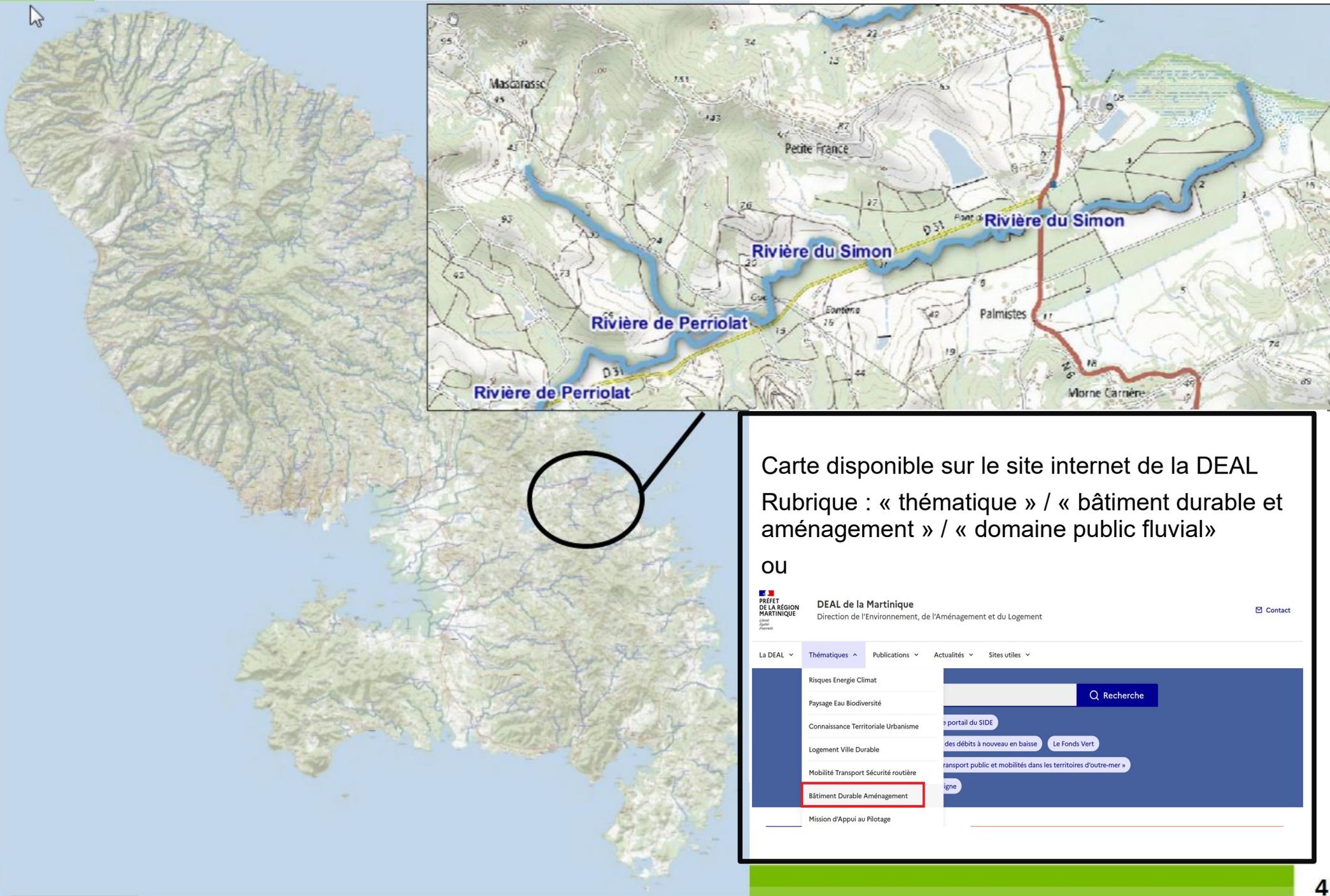
- Notion de cours d'eau (art.L.215-7-1 du code de l'environnement)  
  
Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année.L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques locales.
- Par la **LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques** du 30/12/2006)les cours d'eau des Départements d'Outre Mer font partie du Domaine Public Fluvial (art.L.5121-1 du CG3P)
- En Martinique c'est **l'Arrêté préfectorale du 8 décembre 2011** qui en fixe les limites soit 940km de cours d'eau.

# Cadre réglementaire de la gestion des cours d'eau en Martinique

- La DEAL au travers de l'arrêté préfectoral n°11-04192 du 08/12/2011 a établi la cartographie des cours d'eau en Martinique.
- Cela facilite la recherche rapide sur une carte du DPF de l'État



# Exemple : Cartographie sur fond IGN du DPF



Carte disponible sur le site internet de la DEAL  
Rubrique : « thématique » / « bâtiment durable et  
aménagement » / « domaine public fluvial »

ou

 **DEAL de la Martinique**  
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [Contact](#)

La DEAL ▾ Thématiques ▾ Publications ▾ Actualités ▾ Sites utiles ▾

- Risques Energie Climat
- Paysage Eau Biodiversité
- Connaissance Territoriale Urbanisme
- Logement Ville Durable
- Mobilité Transport Sécurité routière
- Bâtiment Durable Aménagement**
- Mission d'Appui au Pilotage

Q Recherche

portail du SIDE

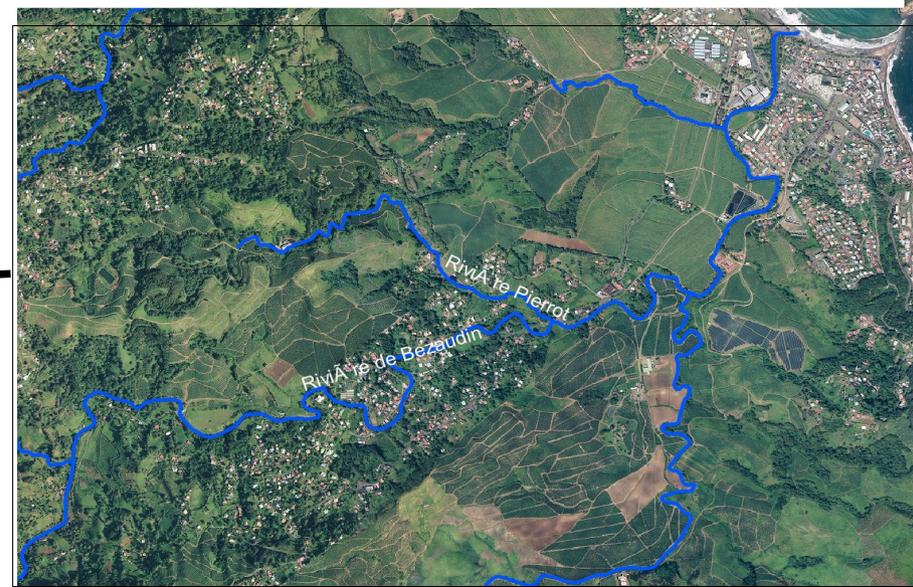
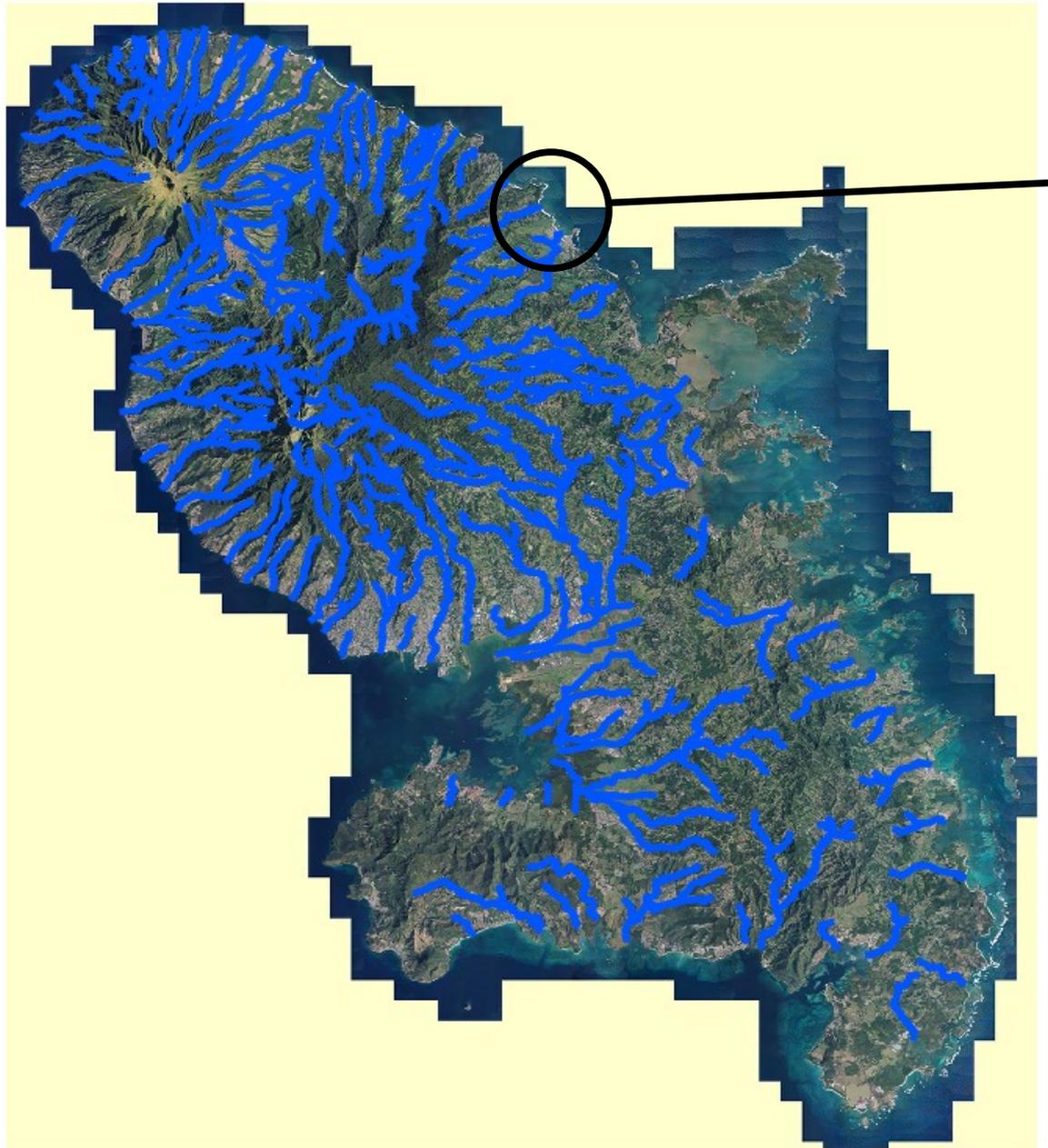
des débits à nouveau en baisse

Le Fonds Vert

transport public et mobilités dans les territoires d'outre-mer

igne

# Cartographie sur photos aériennes du DPF



Carte disponible sur le site internet de la DEAL  
Rubrique : « thématique » / « bâtiment durable et  
aménagement » / « domaine public fluvial »

ou

**PREFET DE LA REGION MARTINIQUE**  
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La DEAL ▾ Thématiques ▾ Publications ▾ Actualités ▾ Sites utiles ▾

- Risques Energie Climat
- Paysage Eau Biodiversité
- Connaissance Territoriale Urbanisme
- Logement Ville Durable
- Mobilité Transport Sécurité routière
- Bâtiment Durable Aménagement**
- Mission d'Appui au Pilotage

Recherche

Le portail du SIDA

des débits à nouveau en baisse

Le Fonds Vert

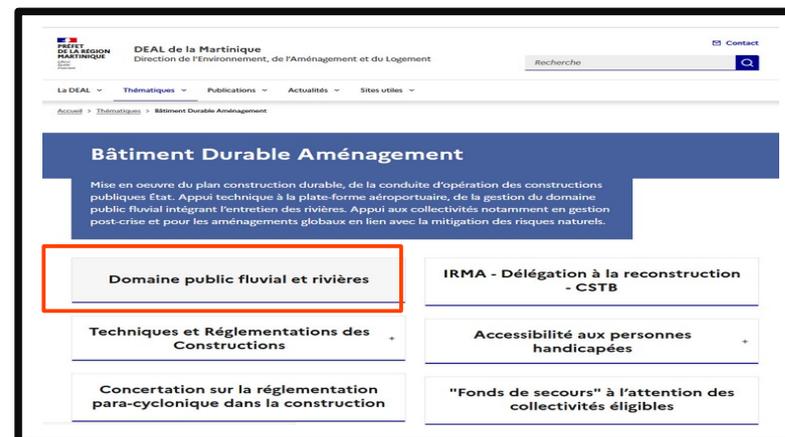
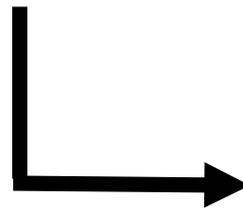
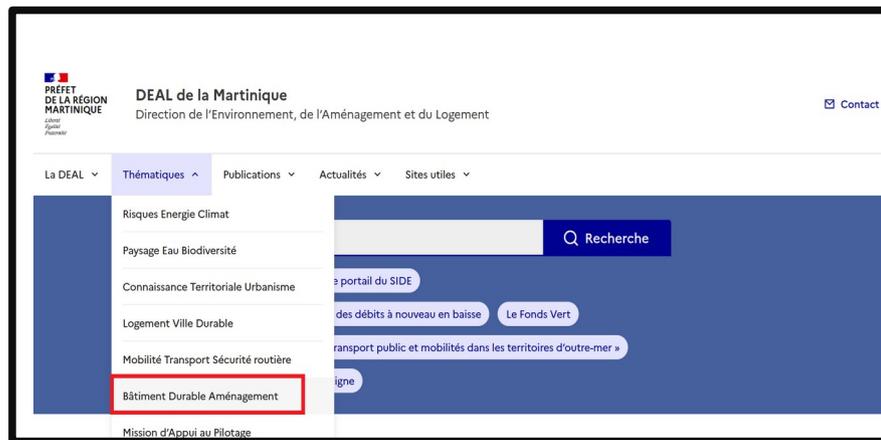
transport public et mobilités dans les territoires d'outre-mer

# Cartographie sur photos aériennes du DPF au titre de l'arrêté préfectoral n°11-04192 du 08/12/2011.

Carte disponible sur le site internet de la DEAL

Rubrique : « thématique » / « bâtiment durable et aménagement » / « domaine public fluvial »

Ou sur :



# Rôle de l'ÉTAT dans sa mission d'entretien des cours d'eau

## Deuxième point réglementaire :

- En tant que propriétaire, l'État, doit **«maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, des débris et des atterrissements, flottants ou non, par l'élagage ou le recépage de la végétation des rives»** - Article L 215-14 du Code de l'Environnement,

### **A retenir :**

**L'État est tenu d'assurer sur les cours d'eau uniquement une mission d'entretien « courant ».**

# Organisation de la mission d'entretien des cours d'eau par la DEAL Martinique sur le DPF

## Mission principale :

\* Assurer le bon écoulement des eaux du Domaine Public Fluvial (DPF)

## Déclinaison :

- Travaux « simples » : Débroussaillage, élagage
- Travaux « mécanisés à l'aide d'une pelle\* » : Enlèvement des atterrissements et/ou des embâcles à l'aide de moyens mécanisés.

## Stratégie :

- Priorités données aux enjeux visant à la protection des personnes (zones urbanisées) et des biens (zones commerciales, route,...).

## Limites de notre action :

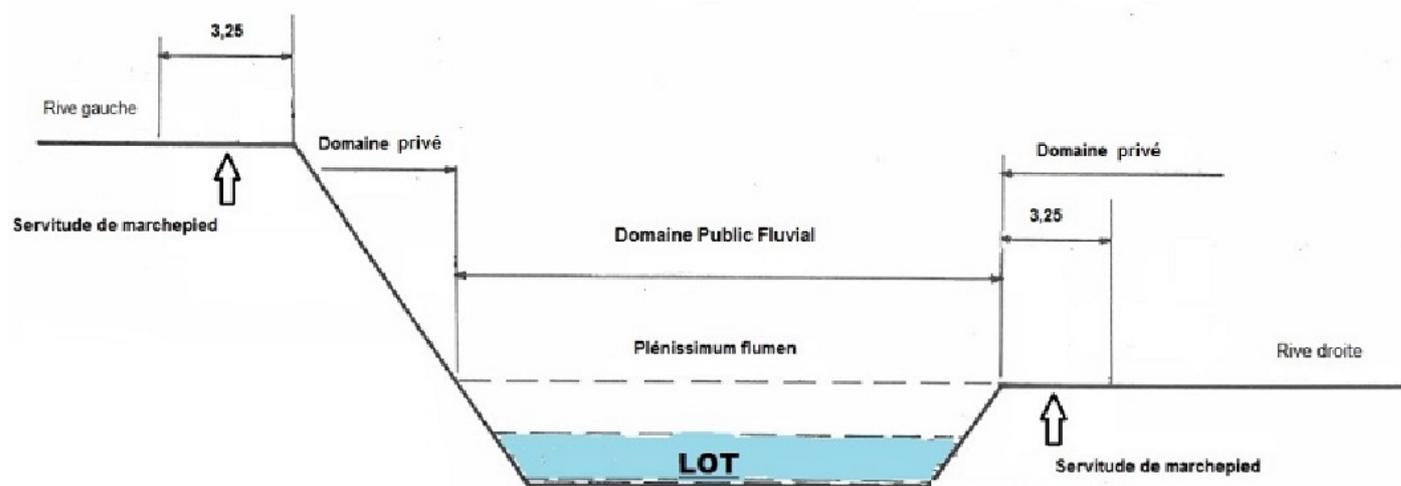
- L'État n'est pas responsable du risque inondation et des érosions de berges ;
- Intervention si la rivière est répertoriée dans l'arrêté du 8 décembre 2011 qui définit le Domaine Public Fluvial.

\* : Nécessite une autorisation loi sur l'eau

# Limite du DPF de l'ETAT

## DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

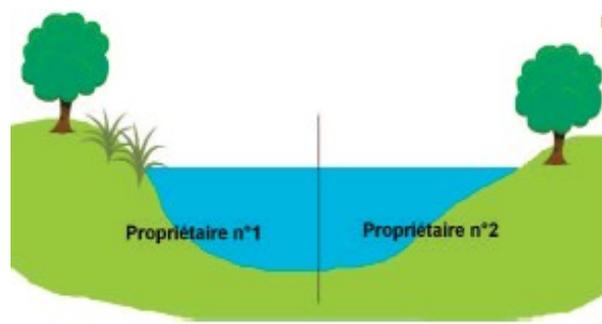
Schéma de principe



# AUTRES ACTEURS DE L'ENTRETIEN

## ■ Le riverain direct

- 
- Les ravines et autres écoulements temporaires qui **sont non domaniaux**
- appartiennent **au riverain direct jusqu'au milieu du cours d'eau** (et non l'eau qui est un bien commun)



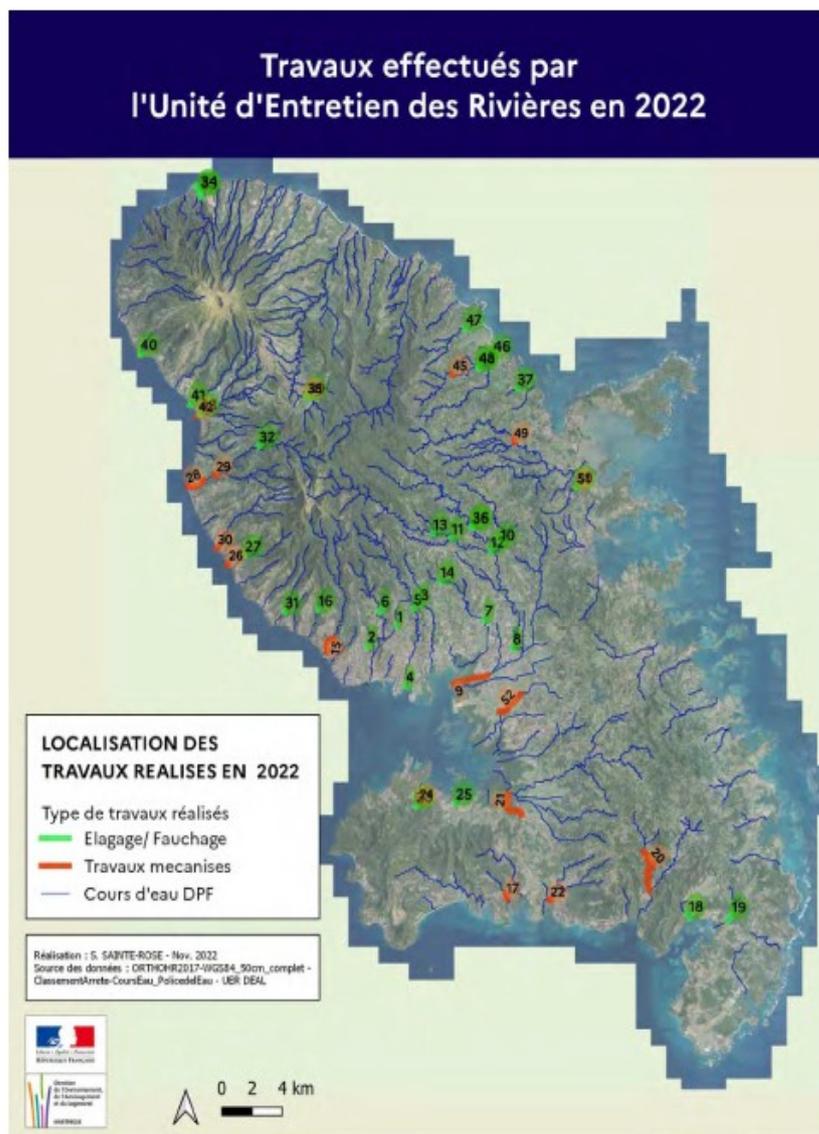
### Article L.215-14 du code de l'environnement

- **C'est au propriétaire** (qui est selon le cas l'État, la collectivité ou le riverain) **qu'incombe l'entretien régulier (léger) du cours d'eau** (enlèvement des embâcles, élagage ou recépage de la végétation des rives,..)

## AUTRES ACTEURS DE L'ENTRETIEN

- Les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)
- Ils exercent la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) .
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues sont exclusivement confiés aux communes et à leur EPCI. En Martinique (l'Espace Sud, la CACEM, et Cap Nord)

# Exemple de Bilan de l'activité 2022 « rivière » en termes d'intervention



Communes du secteur CAP Nord ayant bénéficié d'interventions de la DEAL au cours de l'année 2022

COMMUNE	RIVIERE	TYPE DE TRAVAUX
BELLEFONTAINE	Rivière Laillet	Travaux mécanisés
	Rivière Laillet	Elagage/ Fauchage
CARBET	Rivière du Carbet (Embouchûre)	Travaux mécanisés
	Rivière du Carbet (Habitation Lajus)	Travaux mécanisés
	Rivière Fond Capot	Travaux mécanisés
CASE-PILOTE	Rivière Fonds Bourlet	Elagage/ Fauchage
FOND SAINT DENIS	Rivière Fonds Mascret	Elagage/ Fauchage
GRAND-RIVIERE	Grande Rivière	Elagage/ Fauchage
	Grande Rivière	Elagage/ Fauchage
GROS MORNE	Rivière Lézarde (gros morne) Pont Berault	Elagage/ Fauchage
	Rivière Lézarde (gros morne) Pont Berault	Elagage/ Fauchage
MORNE-ROUGE	Rivière Capot	Travaux mécanisés
	Rivière Capot	Elagage/ Fauchage
PRÊCHEUR	Ravine Pointe Lamare	Elagage/ Fauchage
SAINT-PIERRE	Rivière des Pères	Elagage/ Fauchage
	Rivière Roxelane	Travaux mécanisés
	Rivière Roxelane	Elagage/ Fauchage
SAINTE-MARIE	Rivière Bezaudin	Elagage/ Fauchage
	Rivière Bezaudin (Pont Fernand)	Elagage/ Fauchage
	Rivière de Sainte-Marie	Elagage/ Fauchage
	Rivière Saint-Jacques	Elagage/ Fauchage
	Petite Rivière Salée	Elagage/ Fauchage
	Rivière Pierrot	Elagage/ Fauchage
TRINITE	Rivière du Galion	Travaux mécanisés
ROBERT	Rivière la Digue	Elagage/ Fauchage
	Rivière la Digue	Travaux mécanisés

# Travaux d'entretien en 2022

## Quelques exemples sur Cap Nord



Trinité : la Digue



Saint Pierre : la Roxelane



Grand rivière : Bourg



Gros Morne :  
pont Bréault

# Moyens DEAL mis en œuvre

## **Moyens « dédiés » :**

\* 1 équipe rivière (7 personnes) avec une pelle mécanique à long bras pour des travaux en régie

## **Moyens « extérieurs » :**

\* Marchés passés avec des entreprises pour :

- l'étude des dossiers loi sur l'eau

- l'entretien des espace vert, l'intervention mécanisée en rivière

## **Moyens financiers / Budget annuel :**

\* Autour de 200 000 € de crédits par an

## ***Bilan annuel moyen :***

\* Permet de répondre chaque année à une vingtaine de chantiers pour des demandes en curage (linéaire de 15 à 20 km) et une trentaine d'interventions en débroussaillage et enlèvement d'embâcles.

# Coordonnées de l'unité « entretien des rivières » à la DEAL Martinique

## 1 / Coordonnées DEAL :

Service Bâtiment Durable et Aménagement / Unité Entretien  
des cours d'eau - Pointe de Jaham - Schoelcher

Contacts téléphoniques :

- 05.96.59.57.60 – secrétariat
- 05 96 59 58 14 – M Blezes (Responsable de l'unité rivière)

Ou par mail à l'adresse générique :

[b-sbda.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr](mailto:b-sbda.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr)

## 2 / Pour toute information sur le sujet :

Site de la Deal Martinique :

- <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/domaine-public-fluvial-et-rivieres-r35.html>

**Merci de  
votre attention**

